

Erratum

Veillez noter qu'une erreur s'est glissée au tableau relatif aux non-renouvellements dans la section 3.4 du bulletin du 13 décembre 2012 (vol. 9, n° 50). Les disciplines auraient dû apparaître au tableau.

Un erratum est publié à cet effet à la section 3.4 du bulletin du 20 décembre 2012 (vol. 9, n° 51) avec le tableau corrigé.